

Plan directeur de la Fondation autochtone de guérison 2010-2015



www.fadg.ca

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Pour obtenir plus d'information
ou d'autres exemplaires, adressez-vous à :

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801
Ottawa, Ontario K1P 5E7
Téléphone : (613) 237-4441
Sans frais : (888) 725-8886
Télécopieur : (613) 237-4442
Courriel : programs@ahf.ca
site Web : www.fadg.ca

Plan directeur de la **Fondation**
autochtone de guérison

2010-2015



Mandat Contexte, Énoncés de mission, de vision et de valeurs	3
Profil de la Fondation Fondement, histoire, régie interne, structure de l'organisation	5
Pratiques de gestion saine Défis, risques et perspectives	9
Notre environnement de fonctionnement	10
Objectifs stratégiques de la FADG	14
Mouvements de trésorerie pluriannuels	23
Calendrier d'exécution / réduction et cessation	24
Modèle logique de la FADG	25

Notre Mandat

Contexte

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse au rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), le gouvernement fédéral a dévoilé une nouvelle initiative intitulée Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones. Grâce à cette stratégie, il visait à amorcer un processus de réconciliation avec les Autochtones et à renouveler sa relation avec eux. L'engagement du gouvernement canadien à verser un montant de 350 millions de dollars a constitué la pierre angulaire de Rassembler nos forces ; l'intention de ce fonds de guérison était d'appuyer des initiatives de guérison communautaires destinées aux Autochtones affectés par les séquelles des abus physiques et sexuels commis dans les pensionnats et leurs répercussions intergénérationnelles.

La Fondation autochtone de guérison (FADG) a été créée dans le but de :

- appuyer financièrement des services et des activités de guérison communautaires visant à s'attaquer aux séquelles intergénérationnelles des abus physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats indiens au Canada;
- remplir la fonction de mécanisme efficace d'affectation de fonds;
- promouvoir un environnement public d'un grand soutien à l'égard de la démarche de guérison;
- promouvoir la réconciliation entre Autochtones et non Autochtones.

Faisant suite à de nombreuses rencontres avec des Survivants, avec des membres de la communauté de guérison, avec l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des Peuples Autochtones, Inuit Tapirisat du Canada, le Ralliement national des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada, la FADG a été établie le 31 mars 1998. La durée de son

mandat a été fixée à onze ans et celui-ci prendra fin le 31 mars 2009. La FADG est une corporation à but non lucratif, dirigée par des Autochtones indépendamment des gouvernements et des organisations représentant les Autochtones. La FADG a été investie du mandat d'attribution d'un « fonds de guérison » (350 millions \$ plus les intérêts générés) selon le calendrier d'exécution suivant :

- Une année à compter du 1er avril 1998 consacrée à la mise sur pied de son fonctionnement;
- Cinq années à compter du 1er avril 1999 pour allouer ou engager la totalité du fonds de 350 millions \$ et les intérêts générés;
- Cinq années à compter du 1er avril 2003 pour faire les derniers versements des engagements financiers pluriannuels, assurer un contrôle suivi des projets et rédiger le rapport final.

Dans le cadre du budget fédéral du printemps 2005, le gouvernement du Canada a engagé des fonds de 40 millions de dollars à la Fondation autochtone de guérison. Cette attribution additionnelle a permis à la FADG de prolonger quatre-vingt huit projets existants pendant trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2007, mais non la durée du mandat de la Fondation. En 2007, la Fondation a reçu 125 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de l'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens à titre de fonds de guérison pour les anciens élèves des pensionnats indiens. Ces fonds assurent la continuation de la FADG jusqu'en 2012 comme suit :

- 2007 : prolongement de 134 projets financés jusqu'au 31 mars 2010 et de 11 centres de guérison jusqu'au 31 mars 2012 (un total de 145 projets financés);
- 2008 : évaluation de la FADG par le gouvernement tel qu'indiqué dans l'Accord de règlement

- 2010-2011 : commencement de la stratégie de réduction progressive des activités (en supposant qu'aucun autre fonds de guérison ne sera engagé à être versé à la Fondation autochtone de guérison par suite de l'évaluation du gouvernement en 2008);
- 2011-2012 : vérification financière finale, fermeture de la FADG

Énoncés de vision, de mission et de valeurs

Notre vision englobe toutes les personnes touchées par les répercussions des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis dans les pensionnats indiens qui ont confronté de manière globale et significative le traumatisme non résolu, qui ont rompu le cycle intergénérationnel de la violence, qui ont scellé une réconciliation avec l'ensemble de leurs relations et qui ont développé leurs capacités en tant que personne, famille, communauté, nation et peuple pour assurer leur mieux-être.

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison aidant les Autochtones et leurs collectivités à s'aider eux-mêmes, fournissant les ressources pour mettre en oeuvre des initiatives de guérison, favorisant une plus grande sensibilisation aux questions et aux besoins relatifs à la guérison, suscitant et cultivant chez le grand public un climat d'un grand soutien. Nous aidons les Survivants à partager la vérité sur leurs expériences vécues au pensionnat et à se faire entendre. Nous

travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à s'avancer avec nous sur la voie de la réconciliation.

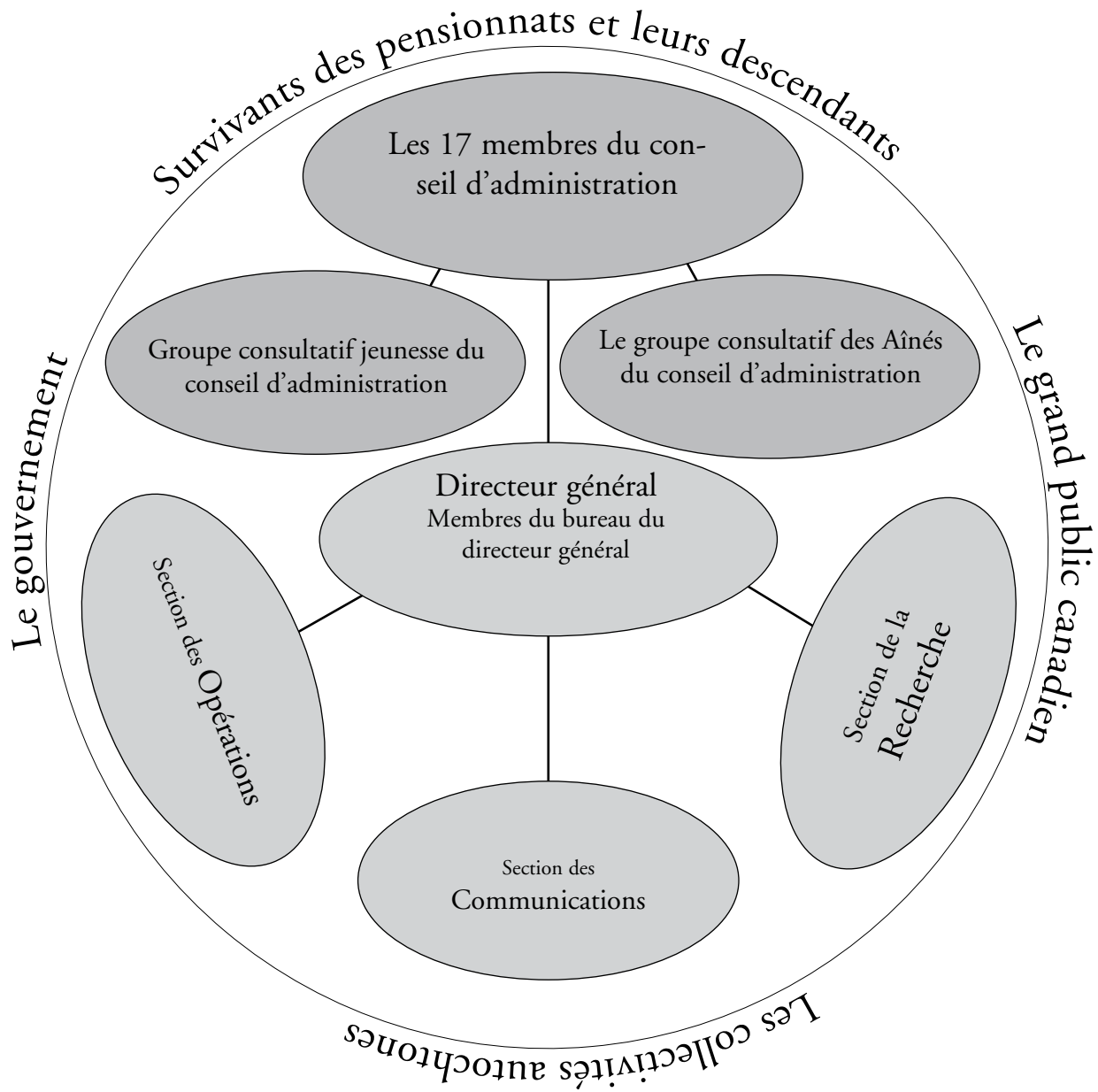
Nous privilégions une approche holistique. Notre but est de favoriser, de renforcer et de soutenir des conditions propices à la guérison, à la réconciliation et à l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations directes ou indirectes d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force, la détermination et la résilience des peuples autochtones.

Nous mettons l'accent sur des approches répondant aux besoins des personnes, des familles autochtones et à ceux de la collectivité dans son ensemble. Nous considérons la prévention de toute forme de violence et le processus de réconciliation entre les victimes et les agresseurs/auteurs d'actes de violence, de même qu'entre les Autochtones et les Canadiens, comme des éléments essentiels dans le développement soutenu de communautés saines et viables.

En investissant stratégiquement les ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous encourageons tous les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuit ou Premières Nations, vivant dans et hors des réserves, inscrits ou non inscrits, à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiées des personnes et des collectivités.

En vertu de l'accord de financement, la Fondation autochtone de guérison est légalement responsable devant le gouvernement du Canada. De plus, elle a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone, y compris les Survivants, leurs familles, leurs descendants, leurs communautés et leurs nations.

Profil de la Fondation



Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la FADG reflète la diversité de la population autochtone du Canada. C'était sa vision de créer une organisation autochtone qui utilise des pratiques autochtones et mettre en place des moyens rassembleurs. Le rôle du conseil est d'aider les Autochtones à se guérir eux-mêmes en allouant des fonds à des programmes de guérison communautaires, en favorisant l'acquisition de connaissances centrées sur les questions et les besoins liés à la guérison et en ralliant l'appui des Canadiens. Le conseil d'administration, composé de 17 membres autochtones (de Premières Nations, Métis et Inuit), assure la direction de la FADG. Le conseil d'administration administre les biens de la Fondation et assure la régie des opérations et des affaires internes; il est également responsable de l'établissement et de la surveillance de l'application des politiques, des normes et des procédures d'investissement, ainsi que des relations avec des entités politiques, et est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et il est légalement responsable devant le gouvernement du Canada.

Un groupe consultatif formé de quatre Aînés oriente et appuie le conseil d'administration dans ses travaux. La politique de la Fondation autochtone de guérison concernant les Aînés définit le processus de sélection des Aînés.

Les directeurs sont nommés en conformité avec le règlement administratif No 1–A qui porte de façon générale sur les travaux et les activités de fonctionnement de la Fondation autochtone de guérison.

Les membres du conseil d'administration représentent les Survivants des pensionnats, des organisations de Survivants des pensionnats et autres groupes d'intérêt – particulièrement, l'Assemblée des Premières Nations, le Inuit Tapirit Kanatami, le Ralliement national des Métis du Canada, le Congrès des Peuples autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada

Les neuf membres fondateurs du conseil d'administration ont été nommés de la façon suivante :

- trois par l'Assemblée des Premières Nations;
- un par le Congrès des Peuples autochtones;
- un par Inuit Tapiriit Kanatami;
- un par l'Association des femmes autochtones du Canada;
- un par le Ralliement national des Métis du Canada;
- deux par le gouvernement du Canada.

Ces neuf membres du premier conseil d'administration ont à leur tour choisi huit autres membres répartis comme suit :

- cinq sont des membres de Premières Nations et/ou des personnes de premières nations;
- un Inuk;
- un Métis;
- un Inuk ou un Métis.

Depuis 1998, la composition du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison a été bien dynamique. En effet, au fil des années, il y a eu des départs et la venue de nouveaux membres. Le mandat conféré aux membres est de deux ans et ceux-ci peuvent se présenter pour une re-nomination ou, suivant le cas, faire un nouveau choix (une réélection).

Le président

Le président est le premier dirigeant et, sous l'autorité du conseil d'administration, il exercera la supervision générale des opérations et des affaires de la corporation; il aura également tous autres pouvoirs et attributions que pourrait lui conférer le conseil d'administration. Le président doit être autochtone et il doit être résidant canadien. Le président est un dirigeant désigné de l'organisation. Il ou elle est le personnage central de l'organisation qui assure la coordination des efforts et des réalisations de la Fondation.

Le président du conseil d'administration

Le président est le premier dirigeant et, sous l'autorité du conseil d'administration, il exercera la supervision générale des opérations et des affaires de la corporation; il aura également tous autres pouvoirs et attributions que pourrait lui conférer le conseil d'administration. Le président doit être autochtone et il doit être résidant canadien. Le président est un dirigeant désigné de l'organisation. Il ou elle est le personnage central de l'organisation qui assure la coordination des efforts et des réalisations de la Fondation.

Le directeur général

Le directeur général relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président du conseil d'administration, il permet au conseil d'administration d'exercer son rôle de gouvernance et il facilite l'interaction entre les cadres de direction, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG et il exerce les pouvoirs et les fonctions qui lui ont été déterminés et confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois employés, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public, de même qu'à améliorer son image publique; il appuie également la mise en oeuvre du mandat et des objectifs de la FADG, permet d'assurer le rendement efficace des gestionnaires et de faire en sorte que toute activité de la FADG observe

les prescriptions juridiques et éthiques. Le bureau du directeur général assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration
- gestion
- ressources humaines
- finances
- communications
- recherche

Opérations

Dirigé par le directeur de l'exploitation, le département des Opérations comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration jour après jour.

Ce service compte vingt-deux employés qui sont responsables :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison de 350 millions de dollars, ainsi que les autres fonds obtenus;
- de la gestion de l'informatique et de la mise à jour des systèmes, y compris la base de données des projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier/la correspondance et les approvisionnements;

- de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

Recherche

Le département Recherche compte quatre employés principaux (directeur, adjoint de direction et deux agents de recherche) et trois employés contractuels financés grâce à la stratégie de publication de la FADG. Le département Recherche est responsable :

- de superviser l'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des séries Évaluation et Recherche;
- de superviser et de coordonner le Rapport final de la FADG.

The research agenda of the Aboriginal Healing Foundation focuses on applied or strategic research that contributes to the design, implementation, effectiveness or evaluation of community-level healing projects.

Communications

Les principales responsabilités du Service des communications consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil d'administration aux parties intéressées de la Fondation et à faire la promotion proactive de la vision, de la mission et des activités de la Fondation autochtone de guérison.

Guidé par la Stratégie de communications de la FADG, le travail du Service des communications consiste notamment à fournir une tribune interactive favorisant le partage des informations avec les collectivités autochtones au Canada et à cerner les enjeux associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation afin de conscientiser le public canadien. Il incombe également au Service des communications d'assurer la diffusion efficace de l'information au sein de l'organisation. Le Service des communications assume la responsabilité première en matière de :

- publications
- site Web
- liaison avec les médias
- rencontres régionales
- présentations publiques
- annonces
- sensibilisation du public
- traduction et rédaction

Pratiques de gestion saine

La FADG est dirigée par un conseil d'administration formé de 17 membres qui établit les orientations/les priorités suivant les termes de ses règlements administratifs, l'accord de financement dûment signé avec le gouvernement du Canada et des échanges continus avec les Autochtones. Ces contacts et discussions ont commencé à la conférence de Squamish en juillet 1998 et ils ont continué tout au long du mandat de la Fondation grâce aux rencontres régionales annuelles tenues dans l'ensemble du pays, ainsi qu'aux séances de travail axées sur la constitution d'un réseau d'entraide entre les projets financés, la Journée commémorative et la rencontre nationale des projets (juillet 2004 à Edmonton).

Performance opérationnelle antérieure

Afin de satisfaire à ses obligations en matière de reddition des comptes, la FADG a établi et appliqué :

- un cadre de gestion du risque;
- un cadre de conformité et de surveillance
- un modèle de régie à l'intention des projets communautaires.

Le gouvernement du Canada a nommé deux membres qui siègent au conseil d'administration. Actuellement, au sein du conseil de la FADG, Santé Canada et les Affaires indiennes et du Nord canadien ont chacun un représentant, mandataire du gouvernement du Canada.

Au cours des années, la Fondation a :

- obtenu des attestations consécutives sans réserve par suite de la vérification de fin d'exercice de la situation financière de chacune de ses années de fonctionnement;
- fait faire pro activement une vérification de la conformité des autorisations conformément aux directives émises par le vérificateur général du Canada;
- effectué trois évaluations intérimaires des activités de programme de la FADG;
- publié un rapport final en trois volumes un an en avance sur l'échéancier prévu.

Notre environnement de fonctionnement

Contextes, défis, situation actuelle et perspectives

Contexte de financement

L'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens est une entente globale comprenant des dispositions applicables à un Paiement d'expérience commune (PEC), à un Processus d'évaluation indépendant (PEI), à un fonds pour des activités commémoratives, à l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation et à des initiatives de guérison. Dans le cadre de cet Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, la Fondation autochtone de guérison a obtenu un autre engagement sur cinq ans à hauteur de 125 millions de dollars de la part du gouvernement du Canada. En prévision d'un certain nombre d'aboutissements possibles, le conseil d'administration de la FADG s'était déjà réuni pour étudier et planifier de futures stratégies de financement. C'est pourquoi la Fondation était prête au moment où l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a été annoncé, ce qui a permis d'aller de l'avant dans les travaux à l'appui d'initiatives de guérison communautaires cruciales.

Les fonds obtenus de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens datant de 2007 ont donné le moyen à la FADG de prolonger d'une durée de trois ans les projets subventionnés. En présumant qu'il n'y aura pas d'autres fonds alloués prochainement, à partir du 31 mars 2010, les 134 projets de guérison communautaires en cours perdront l'appui financier de la Fondation autochtone de guérison. Nous prévoyons que la majeure partie de ces projets que la FADG soutient actuellement cesseront leurs activités en 2010 en l'absence d'autre financement.

Collectivement, les projets financés par la FADG constituent un réseau de guérison national à caractère unique, voué et orienté essentiellement au traitement

des répercussions intergénérationnelles de l'abus physique et sexuel dont des anciens élèves du régime des pensionnats indiens au Canada ont été les victimes. De plus, ce réseau de guérison vient compléter et appuyer les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, ainsi que le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens.

Dans de nombreuses communautés, les projets financés par la FADG représentent les seules mesures de soutien dont on dispose pour faire face à tout le travail à faire comme suivi pendant la durée du mandat de la CVR. Par conséquent, nous avons recommandé d'harmoniser le financement et l'échéancier de la Fondation autochtone de guérison et de ses projets au terme fixé pour la Commission de vérité et de réconciliation.

À cette fin, nous avons pris contact avec le gouvernement et sollicité un engagement financier à hauteur de 125 millions de dollars afin de permettre la prolongation des projets de guérison pendant un autre trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2013 — nous rapprochant ainsi de la fin prévue du mandat de la Commission de vérité et de réconciliation.

Contexte politique et social

La Fondation autochtone de guérison oeuvre dans un environnement complexe sur le plan culturel et politique et de nature souvent controversable. Par ailleurs, la Fondation autochtone de guérison est une entité apolitique qui centre ses efforts uniquement sur la démarche de guérison et qui entretient d'excellentes relations avec les organisations politiques autochtones, les Autochtones, le gouvernement, les organisations religieuses et le public canadien en général. Nous sommes plutôt considérés comme une « expérience couronnée de succès ».

L'engagement du gouvernement dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens est une mesure importante et positive. Alors que les Survivants reçoivent leur « paiement d'expérience commune », ils devraient pouvoir le faire dans un environnement de guérison. Pour la plupart, la guérison requiert une période beaucoup plus longue que notre mandat actuel leur offre : la démarche de guérison vient à peine de commencer.

Défis à relever

En s'appuyant sur l'extrapolation en 2004 de données fusionnées qui ont été recueillies dans le cadre des trois enquêtes nationales menées par la FADG, un nombre estimé de 204 564 autochtones ont participé aux projets de guérison financés par la FADG et 49 095 personnes ont participé à des projets de formation.

Les résultats de l'évaluation ont permis de déterminer qu'il fallait une période minimale de 36 mois pour réaliser l'identification des besoins, la diffusion ou transmission de l'information et l'amorce d'une démarche de guérison thérapeutique. De plus, selon les travaux de recherche et d'évaluation de la FADG, il semble qu'il faut en moyenne dix ans d'efforts soutenus à une communauté, comme l'appui dispensé par la Fondation autochtone de guérison, pour qu'elle parvienne à guérir les séquelles des abus commis dans les pensionnats.

Nous savons également que les projets financés par la FADG ont joué un rôle déterminant en s'alliant aux organismes prestataires de services communautaires, en identifiant et en comblant les lacunes dans les services et en mobilisant les Survivants et les personnes touchées

par les répercussions intergénérationnelles des séquelles laissées par les pensionnats

Dans le contexte de ces constatations, il ne faut donc pas se surprendre que la guérison soit à peine commencée et qu'une vision et un engagement de longue durée soient requis pour opérer des changements durables.

- Les responsables de 23 pour cent des projets sont assurés de ne pas être en mesure de poursuivre leurs efforts une fois que la FADG aura mis fin à son appui financier;
- En ce qui a trait à 56 pour cent des projets, ils ne savent pas s'ils pourront poursuivre dans l'avenir leurs efforts sans l'appui de la FADG;
- Les Survivants, leurs familles et leurs descendants pourraient se trouver sans recours pour traiter leur traumatisme de façon significative et durable en raison de l'interruption du financement;
- Même si 70 pour cent des projets croient avoir probablement répondu aux besoins les plus pressants, ils reconnaissent toutefois que de meilleurs résultats auraient pu couronner leurs efforts s'ils avaient eu des ressources suffisantes;
- Un certain nombre de communautés ont vu l'information sur les séquelles des pensionnats comme « la solution », particulièrement auprès des jeunes et auprès du grand public canadien;
- La guérison vient d'être amorcée. En l'absence d'un financement continu dispensé par la FADG, il est à prévoir que des projets chercheront d'autres sources de financement, principalement auprès du gouvernement; cependant,
- il existe encore la possibilité de mettre à profit l'expérience de la FADG pour la prestation de ressources à long terme; seulement cette possibilité prendra fin bientôt. Si la FADG ferme ses portes en 2012, il devra y avoir d'autres sources de soutien pour les projets.

Nouveaux défis

À l'heure actuelle, la Fondation autochtone de guérison est confrontée à de nouveaux défis et à de nouvelles perspectives qui peuvent être résumées par les thèmes de la pertinence, de l'identité et du legs (ou héritage).

« Pertinence »

À titre d'organisme de financement n'ayant pas accordé d'appui financier à de nouveaux projets depuis octobre 2003, la FADG risque de plus en plus que les communautés en attente d'avoir la possibilité de présenter des demandes de financement en viennent à considérer la Fondation dépourvue de pertinence, si ce n'est par le public en général. La décision que la FADG a prise d'attribuer ses ressources limitées au prolongement de subventions existantes, même si elle a été mûrement réfléchie, n'est pas sans comporter la possibilité d'embûches. Notre stratégie vise à transformer cette contrainte en une occasion exceptionnelle de : identifier proactivement des rôles publics de premier plan pour la Fondation (particulièrement dans les domaines de la recherche et de l'éducation publique) conformément à son mandat et à l'accord de financement; fournir aux communautés de l'appui non financier, ressortant de nos champs d'expertise et d'expérience; entretenir des partenariats dans des sphères d'activités liées à la guérison et à la réconciliation. Nous comptons sur le fait que nos partenariats seront particulièrement déterminants dans l'optimisation des ressources limitées de la FADG afin d'obtenir des résultats positifs d'une plus grande portée pour la promotion de la guérison et de la réconciliation.

Dans le cadre de la mise en application de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, la FADG est également confrontée à la difficulté d'assurer la continuation de l'appui du public à l'égard des efforts de longue haleine de la guérison et de la réconciliation en dépit des perceptions prévisibles qu'avec l'accord, la question liée au régime des pensionnats est « résolue » et que, par conséquent, ce chapitre de l'histoire canadienne est fermé. Nous relèverons ce défi dans le cadre du plan d'action de la Recherche et de la stratégie des Communications, en centrant l'attention sur l'éducation/information du public au sujet des leçons d'expérience retenues en tant qu'organisme de financement.

« Identité »

Même si l'accord de financement et le mandat de la FADG établissent clairement le type de rôles qu'elle doit remplir en tant qu'organisation, l'évolution de notre environnement opérationnel comporte des défis et des possibilités liés à l'identité de la Fondation aux yeux du public comme organisation nationale gérée par des Autochtones et vouée à la guérison et à la réconciliation, étant donné que ces orientations sont associées au régime des pensionnats indiens au Canada. Le grand intérêt émergent du public à propos du Paiement d'expérience commune, de la Commission de vérité et de réconciliation, de même qu'à l'égard des initiatives de commémoration, aura des incidences sur la FADG pendant tout le reste de son mandat. Dans ce cas-ci, l'objectif sera d'offrir nos compétences spécialisées et notre appui au public et à nos partenaires tout en s'assurant que l'identité organisationnelle reste bien claire dans l'esprit du public. Au cours des prochaines années, des possibilités d'élargir notre rôle public ou de l'envisager différemment pourraient se présenter. Nous sommes préparés à saisir de telles occasions et nous les anticipons dans notre stratégie des communications et dans nos partenariats actuels avec le gouvernement, les Églises, les organisations autochtones et avec d'autres groupes et personnes.

« Legs »

La stratégie de réduction progressive des activités de la Fondation autochtone de guérison s'oriente vers 2012 en prévision de la fermeture de la FADG. Cependant, il y a des exigences qui l'amènent au-delà de cette date. En effet, au sein de la FADG, on a commencé « la planification du legs », ce qui tient compte du contexte post-FADG. Voici certaines de ces considérations : que faut-il faire pour conserver les ressources matérielles considérables (documents, résultats de recherche, vidéos, parutions, ouvrages, dossiers, etc.) accumulées pendant les années de fonctionnement de la FADG; comment assurer l'accessibilité des publications de recherche et autre documentation non liée à la recherche une fois que l'organisation aura mis fin à ses activités; de quelle façon favoriser la durabilité des projets financés dans les années suivant la fermeture de la FADG. Dans ce cas-ci, il y a possibilité d'étendre ou de généraliser l'héritage de la FADG. Étant donné le travail considérable et le coût qui ont été investis dans la recherche, de même que sa

pertinence ininterrompue, nous pensons que l'extension de son héritage est à la fois un impératif dicté par son utilité et par une obligation morale. Nous voulons tirer parti de cette possibilité en faisant une planification ou une organisation prévisionnelle de son héritage, la principale composante consistant en une stratégie d'archives. La priorité de cette stratégie sera de continuer à produire des ressources de guérison utiles et d'assurer leur accessibilité par les collectivités pendant une bonne partie des années à venir

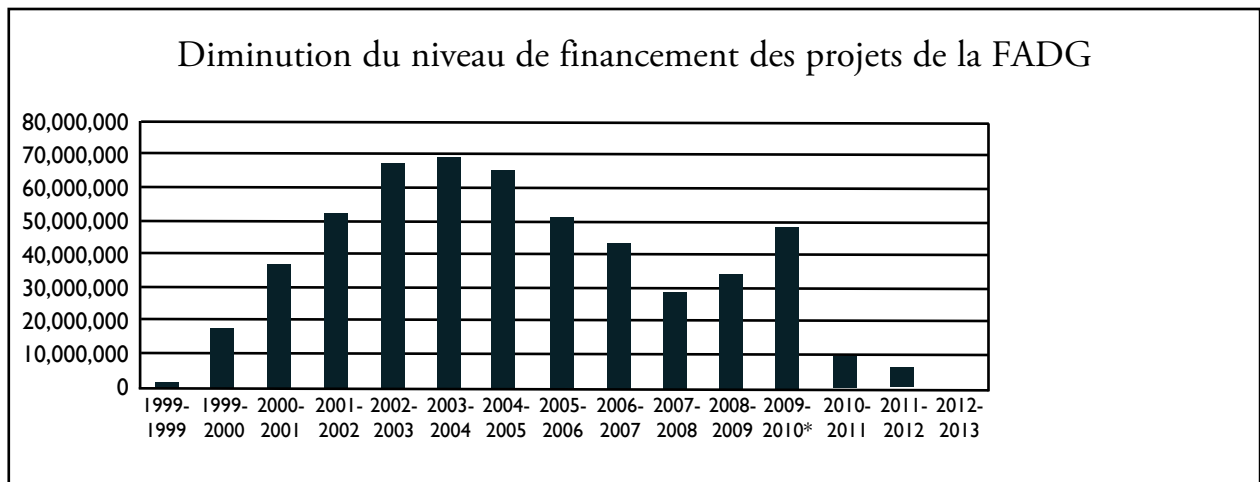
Notre situation actuelle

- Les accords de contribution en cours conclus par la FADG avec 134 projets se termineront le 31 mars 2010, de même que les accords de contribution conclus avec 11 centres de guérison qui se termineront le 31 mars 2012;
- Même si tous les fonds ont été engagés, nous continuons à transmettre le message au gouvernement et au public canadien que la guérison est un effort à long terme nécessitant une planification et des ressources sur une longue période;
- La démarche de guérison vient à peine de commencer. En l'absence du financement continu alloué par la FADG, il est probable que des projets solliciteront d'autres sources de financement, principalement le gouvernement; mais

- Il est encore possible de mettre la FADG à contribution pour la prestation de ressources à long terme; toutefois, cette perspective s'éloigne rapidement. Si la FADG ferme ses portes dans les années qui viennent, il faudra trouver d'autres sources pour appuyer les projets.
- Le fait d'avoir obtenu l'engagement d'un 125 millions de dollars supplémentaires permettra à la FADG de différer la phase de réduction progressive des activités jusqu'en 2010. La stratégie visant la clôture des activités comprendra le versement final aux projets, les dernières vérifications, la liquidation des biens et la dissolution de la corporation.

Au cours des prochaines années, la Fondation autochtone de guérison complétera les travaux qui lui restent à accomplir dans le cadre de son mandat. Il s'agit du suivi des projets financés, de la publication des rapports annuels, des plans directeurs et des bulletins d'information, ainsi que de la réalisation d'études de recherche portant sur la guérison et les perspectives de réconciliation dans le cadre du processus de vérité et de réconciliation et sur le paiement d'expérience commune.

Advenant qu'aucun autre financement ne soit accordé à la FADG au cours de la période 2010 à 2011, la FADG s'engagera à la mise en application d'une stratégie de réduction progressive de ses activités et, au cours des années 2011 et 2012, elle procédera à une vérification finale et à la fermeture de la FADG.



*Remarque : comporte des retenues de paiements d'années antérieures en attente de l'exécution des conditions exigées pour le suivi des projets

Objectifs stratégiques de la FADG

- 1 Appuyer les efforts de guérison communautaires et développer/renforcer la capacité des collectivités
- 2 Appuyer la capacité de développement des Autochtones
- 3 Promouvoir et favoriser une opinion publique mieux éclairée et plus solidaire
- 4 Assurer le rendement efficace et responsable des gestionnaires
- 5 Promouvoir la réconciliation
- 6 L'échange des connaissances
- 7 Mettre en application la stratégie de réduction progressive des activités et la stratégie des ressources humaines de l'organisation
- 8 Appuyer les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation

Objectif stratégique 1

Appuyer les efforts de guérison communautaires et développer/renforcer la capacité des collectivités

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Réunions des membres du conseil d'administration visant à examiner, à faire valoir et à établir les grandes orientations	Orientation claire conformément aux énoncés de mission, de vision, de valeurs, du mandat, des lignes directrices et des accords de la Fondation autochtone de guérison
Conseil de direction	Directives aux gestionnaires pour qu'ils donnent suite aux orientations	Activités qui appuieront les objectifs stratégiques de la FADG et qui y contribueront
Opérations	Appui financier et contrôle suivi des projets de guérison thérapeutiques communautaires; fournir un soutien plus direct aux projets communautaires ayant besoin d'aide dans la gestion de projet	Renforcement de la capacité des communautés; augmentation des incidences des initiatives de guérison communautaires et de la participation à ces efforts
Recherche	Achèvement des activités prévues par la Recherche, ainsi que des sommaires dans un langage clair et simple d'études choisies; réimpression au besoin des études de recherche; améliorer la stratégie de réimpression	Augmentation de la sensibilisation et de la capacité des collectivités/de leurs membres; conception, développement et mise en oeuvre de programmes plus efficaces
Communications	Appui aux travaux du conseil d'administration, du conseil de direction, des sections de la Recherche et des Opérations en produisant et en assurant la traduction et l'édition de documents; livraison au public de ressources liées à la guérison; mise à jour du site Web; appui aux collectivités par des activités de rapprochement ou de prise de contact avec le public (c.-à-d. des rencontres) et par des activités liées aux fonctions de l'agent de relations publiques	Coordination efficace des équipes de la FADG et amélioration et intensification des communications

Objectif stratégique 2

Appuyer le développement des habiletés et de la capacité des Autochtones

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Développer des politiques	La FADG contribuera au développement et à la promotion des habiletés dans les communautés autochtones
Conseil de direction	Dirige et assure le suivi de l'application des politiques, appuie et encourage l'embauche des Autochtones	Les activités appuieront l'atteinte des objectifs stratégiques de la FADG et y contribueront
Opérations	Embaucher des Autochtones chaque fois que c'est possible, internats avec des étudiants autochtones	Accroissement des possibilités pour les Autochtones, développement des habiletés des Autochtones
Recherche	Mise sous contrat d'Autochtones chaque fois que c'est possible, appuyer la recherche dirigée par des Autochtones; publication d'articles par des Autochtones; internats avec des étudiants autochtones.	Accroissement des possibilités pour les Autochtones; promotion de la recherche dirigée par des Autochtones
Communications	Embaucher des Autochtones chaque fois que c'est possible; partager l'information et les ressources avec les étudiants, chercheurs, et le grand public; internats avec des étudiants autochtones.	Accroissement des possibilités pour les Autochtones, appuyer le talent autochtone.

Objectif stratégique 3

Promouvoir et favoriser une opinion publique mieux éclairée et plus solidaire

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Entrevues avec les médias et présentations; constitution de réseaux; établissement d'une politique générale	Sensibilisation accrue au besoin et à l'importance de la guérison et de la réconciliation
Conseil de direction	Entrevues avec les médias et présentations; constitution de réseaux; exécution de la politique ou des orientations établies par le conseil d'administration	Les activités appuieront l'atteinte des objectifs stratégiques de la FADG et y contribueront
Opérations	Gestion des ressources financières de manière efficiente, responsable et transparente, en s'assurant que celles-ci sont investies dans la guérison thérapeutique communautaire	Opinion publique favorable et positive, ayant confiance en la capacité de la FADG de gérer les fonds de façon responsable
Recherche	Participation à des conférences, à des conseils/commissions, et à des réseaux; établissement de partenariats stratégiques	Les partenaires appuieront la réalisation des objectifs stratégiques de la Fondation et contribueront à les faire connaître auprès du grand public
Communications	Prestation d'information claire, pertinente et bien documentée sur les activités de la FADG; écoute attentive des préoccupations des Survivants, de leur famille et du grand public et réponse à leurs questions; coordination des entrevues avec les médias et diffusion auprès de ces médias de l'information et des ressources disponibles	Coordination efficace des équipes de la FADG et augmentation de l'efficacité des communications

Objectif stratégique 4

Assurer le rendement efficace et responsable des gestionnaires

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Établissement d'orientations pertinentes; approbation des rapports et des budgets soumis aux membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires;	Amélioration de l'efficacité de l'équipe des gestionnaires de la FADG
Conseil de direction	Entamer une vérification fondée sur l'optimisation des ressources, maintenir l'application de mesures de contrôle pour assurer une gestion générale conforme aux orientations, aux plans de travail et aux directives; donner des orientations stratégiques	Amélioration de l'efficacité de l'équipe des gestionnaires de la FADG
Opérations	Contrôle suivi des budgets et des dépenses; examen des politiques de façon continue; suivi de l'évolution des projets en conformité avec la stratégie de gestion du risque; collecte et analyse des rapports financiers annuels présentés par les projets	Renforcement des procédés/processus de gestion interne; le maintien de rapports de vérification annuels sans réserve
Recherche	Partenariats stratégiques de recherche avec d'autres organisations et des parties intéressées afin de permettre un effet de levier des ressources financières limitées de la FADG	Les partenariats de recherche optimiseront l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources
Communications	Production d'un plan directeur pour la FADG; prestation à l'interne d'un service de communications à l'appui du fonctionnement de l'organisation; examen et diffusion des documents clés (Rapports annuels, Plan directeur, Stratégie des communications, Code de conduite, Code déontologique)	Le plan directeur de la Fondation intégrera les objectifs stratégiques pour toute l'organisation et favorisera une meilleure connaissance, compréhension et coordination des activités; les orientations seront mieux connues et comprises et continueront à évoluer

Objectif stratégique 5

Promouvoir la réconciliation

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Établissement d'orientations pertinentes; assurance que les politiques mises en place sont conformes au programme d'action lié à la réconciliation; activités en partenariat avec les parties intéressées	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration
Conseil de direction	Établissement d'un plan de gestion menant à la réalisation des orientations établies par le conseil d'administration; appui au conseil d'administration grâce à des rencontres avec les parties intéressées et les partenaires; établissement d'une relation de coopération avec la Commission de vérité et de réconciliation	La FADG contribuera à renforcer les partenariats centrés sur la réalisation de l'objectif à long terme de la réconciliation
Opérations	Appui aux projets financés dans l'obtention d'information pouvant faciliter leur participation aux initiatives de la Commission de vérité et de réconciliation	Les collectivités seront en mesure de répondre aux besoins immédiats de guérison et de progresser vers l'atteinte de l'objectif à plus long terme de la réconciliation
Recherche	Production de publications sur la vérité et la réconciliation et sur le Paiement d'expérience commune (PEC)	Avancement de la réconciliation au sein des familles et des collectivités autochtones
Communications	Participation à des conférences, à des réunions, à des rencontres; participation à des partenariats stratégiques avec le gouvernement, les organisations religieuses et d'autres intervenants qui sont à instaurer des initiatives de réconciliation; communication d'informations et de ressources concernant les modèles et les objectifs de réconciliation	Grâce aux partenariats stratégiques, la FADG réussira à accroître la sensibilisation du public à l'importance des initiatives de réconciliation

Objectif stratégique 6

L'échange des connaissances

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Établissement d'orientations pertinentes; activités en partenariat avec les parties intéressées	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration
Conseil de direction	Établissement d'un plan de gestion menant à la réalisation des politiques du conseil d'administration	Les membres du personnel exerceront leurs rôles respectifs liés à l'exécution des politiques
Opérations	Examen sur place des projets et rencontres avec les responsables des projets; s'assurer de la présentation des rapports annuels de gestion	Les pratiques de guérison prometteuses, de même que d'autres ressources applicables, seront recueillies auprès des projets financés et elles seront diffusées
Recherche	Production de publications et conduite d'évaluations portant sur la sensibilisation aux pratiques de guérison prometteuses; élaboration et mise en place d'une stratégie d'archives	La prestation d'activités de guérison dans les communautés sera améliorée et élargie (plus diversifiée)
Communications	Production et diffusion d'articles sur les activités de guérison dans le Bulletin d'information; production d'une trousse/pochette d'information sur la guérison; organisation d'activités de réseautage et des conférences; appui au plan d'action de la Recherche par des campagnes média organisées en fonction des lancements d'études de recherche, présentations publiques	La prestation d'activités de guérison dans les communautés sera améliorée et élargie (plus diversifiée)

Objectif stratégique 7

Mettre en application la stratégie de réduction progressive des activités et la stratégie des ressources humaines de l'organisation

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Établissement d'orientations pertinentes	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration
Conseil de direction	Établissement de programmes d'emploi et d'encadrement; d'un plan de ressources humaines, y compris des plans individuels de formation; continuation du programme d'embauche d'étudiants	Les activités organisationnelles seront conformes au plan de gestion; les besoins en matière de ressources humaines seront répondus en fonction de la stratégie de réduction progressive des activités
Opérations	Examen et application de la stratégie de réduction progressive des activités; plan prévoyant la disposition des biens/dossiers de la FADG; continuation des discussions avec les centres de guérison sur leur viabilité; identification proactive et prestation d'appui non financier aux personnes, aux Survivants et aux organismes pour renforcer leur capacité d'entreprendre et d'assurer la continuité des activités de guérison; voir à ce que les exigences en matière de rapports des projets financés traitent de la durabilité	Conformément au scénario établi dans le cadre de la stratégie de réduction progressive des activités, la Fondation autochtone de guérison satisfera aux objectifs spécifiques liés aux effectifs et aux opérations et fermera ses portes en 2012; les projets auront établi des plans de durabilité
Recherche	Diffusion de la documentation de recherche à l'appui de la durabilité des projets financés post-FADG; élaboration d'une stratégie d'archives pour la documentation de la FADG; identification des destinataires de la documentation de la FADG des détenteurs du droit d'auteur	Transfert du droit d'auteur après la fermeture de la FADG; ses ressources pourront être obtenues après sa fermeture
Communications	Appuyer par la Stratégie des communications les sections de Recherche et de Évaluation et Opérations financières	Les projets financés par la FADG et le public seront mieux informés de la stratégie de réduction progressive des activités de la FADG

Strategic Objective 8

Support the work of the Truth and Reconciliation Commission

Équipe	Activités	Résultats escomptés
Conseil d'administration	Établissement d'orientations pertinentes	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration
Conseil de direction	Développement d'une relation de coopération avec la Commission de vérité et de réconciliation (CVR); partage de l'information et de l'expérience alors qu'ils en sont à leur fondation	La Commission de vérité et de réconciliation bénéficiera de l'expérience de la FADG dans ses efforts de promotion de la guérison et de la réconciliation
Opérations	Appui aux travaux de Recherche et Communications	Conformément au scénario établi dans le cadre de la stratégie de réduction progressive des activités, la FADG satisfera aux objectifs spécifiques liés aux effectifs et aux opérations et fermera ses portes en 2012; les projets auront établi des plans de durabilité
Recherche	Production et diffusion des documents de recherche liés à la réconciliation; augmentation de la collection de publications, ressources pouvant contribuer aux travaux de la CVR	Transfert du droit d'auteur après la fermeture de la FADG; ses ressources pourront être obtenues après sa fermeture
Communications	Partenariat avec la CVR pour les rencontres communautaires; partage des ressources de communication	La CVR bénéficiera de l'expérience de la FADG dans ses efforts de promotion de la guérison et de la réconciliation

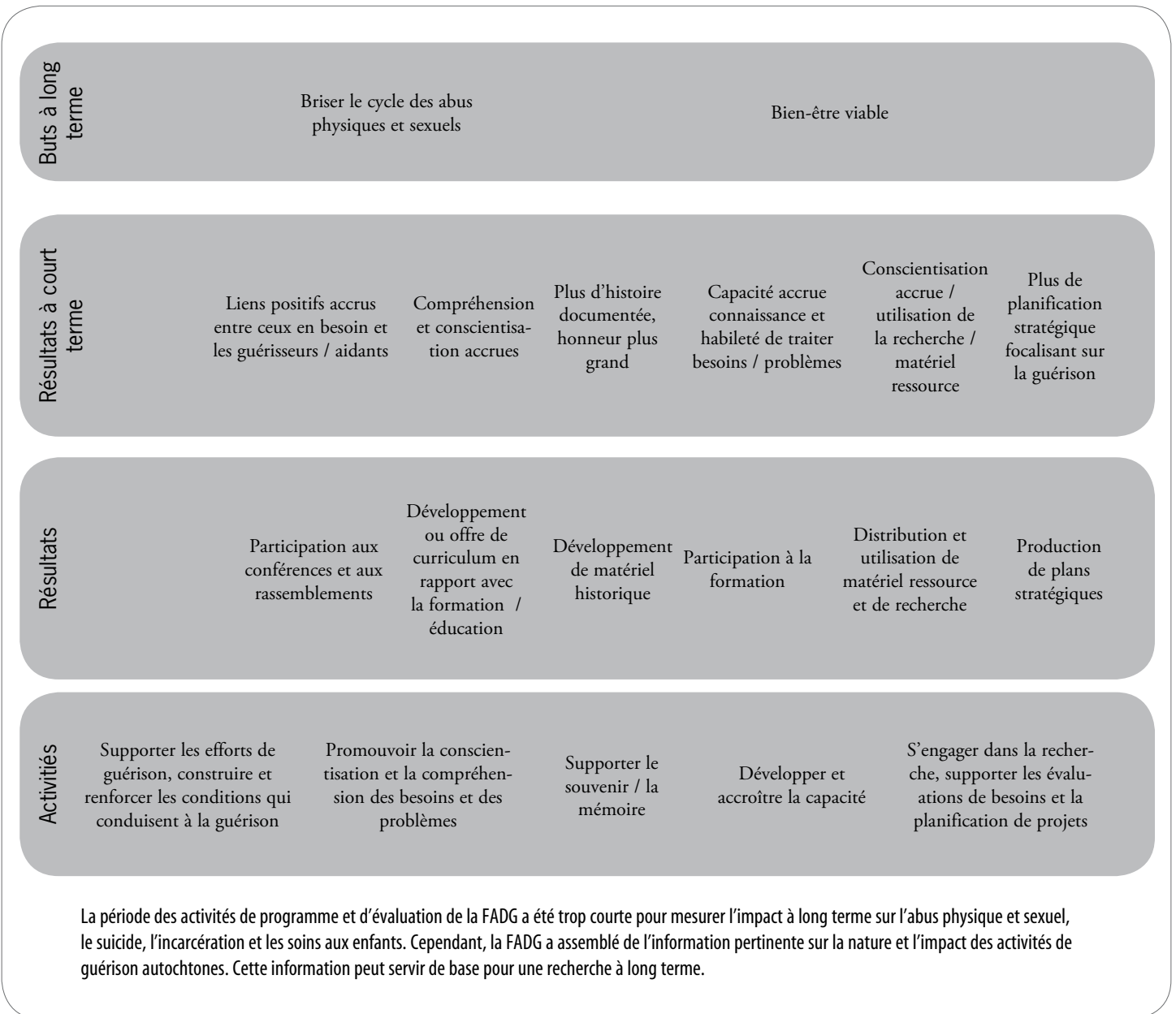
Mouvements de trésorerie pluriannuels

Dépenses	Apr 01, 2009 to Mar 31, 2010	Apr 01, 2010 to Mar 31, 2011	Apr 01, 2011 to Mar 31, 2012	Apr 01, 2012 to Mar 31, 2013	Somme
Administration	6,462,967.37	6,040,588.69	4,379,367.51	4,148,114.46	21,031,038.02
Financement des projets	47,585,623.46	8,756,678.45	5,360,645.46	229,714.15	61,932,661.52
	54,048,590.83	14,797,267.14	9,740,012.97	4,377,828.61	82,963,699.54

Calendrier d'exécution / réduction et cessation

2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Prolongement de 134 projets				
Prolongement de 11 centres de guérison				
Administrer les accords de financement des projets à même les 125 millions \$ reçus de l'Accord de règlement				
Mettre en application la Stratégie de communications de la FADG				
			Mettre en place la stratégie de réduction progressive des activités : liquidation des biens; des vérifications finales des projets; dissolution de la corporation	
	Travailler en partenariat avec le gouvernement afin d'entamer le processus d'évaluation de la FADG, selon l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens			

Modèle logique de la FADG





Fondation autochtone de guérison

75, rue Albert, pièce 801

Ottawa, Ontario K1P 5E7

Téléphone : (613) 237-4441

Sans frais : (888) 725-8886

Télécopieur : (613) 237-4442

Courriel : programs@ahf.ca

site Web : www.fadg.ca